

A l'initiative de l'**INRP** (Institut national de recherche pédagogique) et de l'**AHDH** (Association harkis et droits de l'homme) s'est déroulée à **la Cité nationale de l'histoire de l'immigration**, le 29 mai 2009, une journée de formation sur « **La question des Harkis entre histoire coloniale et immigration post-coloniale.** »

Cette rencontre a permis à des historiens et des écrivains d'apporter aux enseignants présents des informations et des pistes de réflexion sur un sujet qui reste mal connu et peu enseigné. L'approche du sujet est encore marquée par de nombreux préjugés que la recherche universitaire devrait contribuer à faire tomber. C'est dans cette optique que Claire Podetti, professeur au collège Péguy de Palaiseau a accepté de rédiger ce compte-rendu non exhaustif de la journée, précédé d'une introduction de Benoit Falaise, (chargé d'études et de recherche à l'INRP), organisateur de la journée.

Pour tous ceux que le sujet intéresse, un stage inscrit au PAF pour l'année 2009-2010 intitulé « les harkis dans la colonisation algérienne » répondra aux principales interrogations sur la question.

Anick Mellina, IA-IPR.

Les enjeux pédagogiques et scolaires, Benoit Falaize

La question des harkis pose à l'histoire enseignée une série d'interrogations qui tournent autour de la contradiction entre les valeurs de la République et la réalité coloniale et post coloniale. L'histoire singulière des harkis (leur place dans l'histoire de France, dans la colonie comme dans l'immigration) ne peut se réduire à une ou deux idées simples. Elle oblige d'une part à aborder dans toute sa complexité la guerre d'indépendance algérienne ; mais aussi à envisager la question de l'immigration des harkis et de l'accueil réservé par la France après guerre. Enfin, elle pose la question de l'identité française, entre indigénat et nationalité française, entre racisme et solidarité. Les harkis constituent à n'en pas douter une figure historique qui, loin de s'identifier à la formule sommaire et paresseuse pour l'esprit de "traîtres", nécessitent une révision de nos catégories de pensée scolaire.

De l'histoire coloniale à l'immigration post coloniale : le cas des Harkis, Laure Pitti (Université Paris 8, Dépt Euro-Méditerranée/Monde Maghrébin)

La logique de catégorisation

L'exil contraint des Harkis ne peut se comprendre sans référence à l'histoire coloniale. Français, musulmans, rapatriés, trois qualificatifs qui désignent la population harkie, mais le terme harki est resté bien au-delà de la guerre. Il est révélateur d'une extériorité toujours prêtée à ces Français rapatriés. La terminologie pour les désigner a connu une évolution : ils sont en 1962 Français Musulmans rapatriés (FMR), puis deviennent en 1970 Français rapatriés de confession islamique (FRCI) et enfin Rapatriés d'origine nord africaine (RONA). L'appartenance réitérée à la patrie française semble montrer que, pour les autorités françaises, cela n'allait pas de soi. Ils ne sont ni rapatriés comme les autres, ni français comme les autres.

Les modes d'administration discriminants

Les Harkis sont logés dans des camps de transit et pour le relogement ils sont renvoyés à la SONACOTRA qui pourtant s'occupe des travailleurs migrants étrangers. Pour les HLM, ils ne sont pas prioritaires, une directive (circulaire Missoffe de 1964) précise d'ailleurs qu'ils ne peuvent y accéder qu'après les autres rapatriés.

La population harkie a été mise à distance, et cette attitude raciste et coloniale est dénoncée dès 1962 par Pierre Vidal-Naquet dans un article du Monde intitulé « La guerre révolutionnaire et la tragédie des harkis ».

Les Harkis dans la guerre d'Algérie, François-Xavier Hautreux, (doctorant en histoire)

Pendant la guerre d'Algérie, les Harkis étaient une catégorie de combattants qui ont signé des contrats locaux. Ils font partie des supplétifs français musulmans. Ils sont engagés près de leur lieu de résidence. Ce sont des ruraux, à l'image de la société rurale algérienne, des paysans appauvris par la crise économique et la guerre, pour la plupart analphabètes, certains ont été victimes des déplacements de populations opérés par l'armée française.

Il existe cinq groupes de supplétifs dans l'armée française :

Les GMPR groupes mobiles de police rurale (devenus Groupes mobiles de sécurité après 1958) qui opèrent le long de la frontière tunisienne et dont le but est de faire cesser le « banditisme ». Chaque groupe est formé de 75 hommes. Officiellement, ils furent jusqu'à 12000

Les Moghaznis qui sont des gardes des sections administratives spécialisées (SAS). Ces structures ont été créées en septembre 1955 pour s'implanter dans les campagnes et imposer la présence française. Ils ont principalement des tâches administratives d'assistance et d'encadrement de la population, mais cela dépend de la mission de la SAS qu'ils suivent (protection, embuscades...). Leur recrutement est local, ils signent des contrats de 6 mois. L'Etat major comptabilisa jusqu'à 20 000 Moghaznis au début de l'année 1960.

Les Groupes d'auto défense (GAD) ont été créés en 1956. Ce sont des gardes ruraux armés par l'armée française pour assurer la protection de leur village. Ils ne sont pas rémunérés et cela a conduit à les présenter comme des bénévoles, mais en fait l'armée française avait bien d'autres moyens de rémunération. D'après les sources de l'armée, ils auraient comporté 60 000 personnes mais il est impossible de vérifier ce chiffre, la seule source sûre est que 28 000 armes ont été distribuées.

Les Aassès (gardiens en arabe) dont la mission était de faire du gardiennage, ils ont connu une brève existence de 1960 à 1961. Ils comptaient 2 à 3000 personnes. Ils furent ensuite regroupés avec les harkis.

Les Harkis le mot vient de l'arabe et signifie mouvement. Les Harkis sont apparus sous cette appellation en 1955. Le terme était déjà utilisé en Algérie au XIXème siècle pour désigner des expéditions militaires à but fiscal ou punitif, mais aussi au début du XXème siècle au Maroc où il désignait un type d'unité employé temporairement pour des opérations de police ou de guerre sous l'autorité d'un chef traditionnel. En 1956, ils ne sont que quelques milliers mais leur nombre augmente fortement entre 1957 et 1958 (ils sont alors entre 15 et 20 000), puis plus de 60 000 après 1958. Ils sont employés sur la base de contrats journaliers, mais en fait, jusqu'en 1961 ils se contentaient de signer des feuilles d'émargement mensuelle ou le plus souvent trimestrielle. Leurs missions étaient très diverses, si certains furent intégrés à des « commandos de chasse », d'autres chargés des interrogatoires, on trouve aussi tout au long de la guerre des harkis servant comme cuisinier, planton, coiffeurs, jardiniers...

Diverses raisons ont poussé les Harkis à s'engager, le salaire en est une parmi de nombreuses autres. Il faut replacer l'engagement dans le contexte de la guerre, le déplacement des populations, la paupérisation des paysans et la stratégie de l'armée française qui a accordé des moyens financiers pour recruter ces supplétifs. Leur nombre est difficile à évaluer car certains n'ont jamais signé de contrat, entre 200 et 400 000 personnes soit 10 à 20% de la population algérienne masculine de plus de 18 ans.

La perception des harkis par les pouvoirs publics en 1962, Abderahmen Moumen (maître de conférence à l'Université de Perpignan - Musée mémorial du camp de Rivesaltes)

L'attention des pouvoirs publics a d'abord été focalisée sur l'OAS et le rapatriement des pieds-noirs, pour les Harkis, le gouvernement hésite entre limiter au maximum leur venue en France et une prise en charge tardive et contrainte. L'armée française est méfiante à leur égard

dès la fin de l'année 1961 car elle craint une désertion massive ou la possibilité d'une révolte. Ils doivent donc être désarmés et retourner chez eux. Seuls ceux qui sont réellement menacés peuvent faire l'objet d'un rapatriement. En mars 1962, un décret propose trois possibilités aux Harkis : soit un engagement dans l'armée française, soit, un retour à la vie civile avec prime de licenciement ou de recasement, soit un contrat reconduit de six mois pour une réflexion. En fait, l'engagement dans l'armée française est accordé aux Harkis ayant « les conditions intellectuelles et physiques » requises, cette limitation volontaire est le reflet de la méfiance qui perdure à l'égard de cette population.

Les pouvoirs publics considèrent les Harkis comme un groupe inadaptable qui serait une charge pour la société française, un problème supplémentaire pour le secrétaire d'Etat chargé des rapatriés. Louis Joxe, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, prend alors des mesures pour dissuader les rapatriements. Le 12 mai 1962, il envoie un télégramme dans lequel il annonce un renvoi de tous les « supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan général de rapatriement ». Le 19, il demande aux préfets de s'opposer à toute installation de harkis qui n'aurait pas été planifiée. Malgré ces limites, 10 000 personnes seront rapatriées (harkis et leur famille).

L'installation en France est difficile. Certains préfets refusent d'accueillir des harkis dans leur département. Les Harkis sont victimes de nombreux préjugés, ils sont suspects. *Le travailleur catalan* titre d'ailleurs le 13 octobre 1962 : « Rivesaltes aura-t-il une municipalité harkie ? » et plus tard « Que compte faire le conseil municipal pour nous débarrasser des Harkis ? ». Les pouvoirs publics interdisent certains départements (Seine et Oise, Seine, Bouches du Rhône) car il y a déjà de nombreux pieds-noirs.

Les camps de harkis, espaces de relégation, Jean-Jacques Jordi, (professeur d'histoire à l'Université d'Aix en Provence)

Pourquoi les pouvoirs publics ont-ils abandonné les Harkis ? Il faut se replacer dans le contexte de l'époque. La collusion entre l'OAS et les Harkis est une obsession pour les pouvoirs publics, en partie relayée par les médias. Ainsi L'Humanité titre : « l'OAS installe en France des Harkis », Libération : « des réserves pour l'OAS dans la Vienne », ou encore Le Figaro : « Comment l'OAS tente d'installer des Harkis en métropole ». Les mesures prises pour rapatrier les Harkis ont donc été des initiatives individuelles prises par les généraux.

Les camps ne sont pas propres aux Harkis, d'autres populations y ont séjourné. C'est un espace de relégation, où l'on est coupé de l'extérieur. Le camp n'est pas réservé aux sociétés totalitaires, c'est une mesure prise pour accueillir des populations déplacées rapidement et qu'il faut réguler. Les camps ne font pas partie de la mémoire collective. C'est l'espace des indésirables.

Les camps ont une architecture presque toujours géométrique et ils sont conçus pour qu'on ne puisse pas voir de l'extérieur ce qui se passe à l'intérieur. Pour Hannah Arendt le camp est « le seul pays que l'on offre à ceux qui sont sans Etat ».

Projection du documentaire **Les amandiers de l'histoire** de Jaco Biderman et Valentin Lagard

A l'occasion d'une fête commémorant ce rapatriement des Harkis, on découvre la commune de l'Argentière en Ardèche, sur laquelle un terrain a été acheté par l'armée pour y installer des Harkis. Enfants et petits enfants de harkis réagissent à l'évènement mais aussi à l'histoire de leurs aînés.

Porteurs de mémoire. Quand la littérature est attente d'Histoire, Zineb Ali Benali, (Université Paris VIII), **Fil(les) de harkis : remarques sur une transmission littéraire**, Cyrille François (Université de Cergy Pontoise)

La littérature des enfants de harkis est devenue visible dans les années 2001-2003. C'est une littérature en quête d'histoire. Les fil(les) racontent le silence de leur père mais se racontent également dans leurs écrits. Ce sont souvent des textes écrits par des filles pour leur père. Le suicide est fréquent car l'histoire familiale devient une charge trop lourde à porter.

Quelques titres d'ouvrages :

Zahia Rahmani, *Moze*, Editeur Sabine Wespieser, 2004

Hadjila Kemoum, *Mohand le harki*, Edition Anne Carrière, 2003

Fatima Besnaci-Lancou, *Fille de harki*, Editions de l'atelier, 2005 et *Nos mères, paroles blessées*, Editions Zellige, 2006

Dalila Kerchouche, *Mon père ce harki*, Editions du Seuil, 2003

FERDI Saïd : *Un enfant dans la guerre*, Editions du Seuil (poche), 2002

Conclusions Gilles Manceron (historien)

Il faut s'écarter des instrumentalisation politiques de l'histoire des Harkis. Lorsqu'Abdelaziz Bouteflika parle de « collaborateurs », cela n'a aucun sens d'un point de vue historique. Il n'y a jamais eu de parti pris français chez les harkis, ni de volonté de maintenir l'Algérie française.

L'engagement des harkis ne peut se résumer à une question de choix politique, les raisons sont multiples et il faut les montrer pour introduire de la complexité dans ce sujet et sortir des stéréotypes.

Cette histoire est encore en débat, les travaux récents en histoire et en littérature ont permis de réelles avancées, mais le sujet reste encore à approfondir.

Bibliographie

F. Besnaci-Lancou et G. Manceron, *les Harkis dans la colonisation et ses suites*, Editions de l'Atelier, 2008.

F. Abécassis et G. Meynier (sous la direction de), *Pour une histoire franco-algérienne*, actes du colloque de l'ENS de Lyon, Juin 2006, La Découverte, 2008.

Tom Charbit, *Les Harkis*, La Découverte, collection repères, mars 2006.

F. Besnaci-Lancou et A. Moumen, *Idées reçues, les Harkis*, Edition le cavalier bleu, 2008

A. MOUMEN (sous la direction de): *Ils arrivent demain....1962- 1971, Ongles, village d'accueil des familles d'anciens harkis*, octobre 2008.

A. MOUMEN *Entre histoire et mémoire : les rapatriés*

D'Algérie : Dictionnaire bibliographique, Éditeur : Jacques Gandini (2003)